

C.E.R.M.O. Comité d'étude et de recherche sur les maladies oculaires

Service d'Ophtalmologie
Hôpital Saint-Roch
5, rue Pierre Devoluy
06006 NICE-Cedex 1
Association Loi 1901-Préf.AM N°12666
Site : www.cermo.fr

Nice, le 2 février 2015

Madame, Monsieur, Cher(e),

Nos E.P.U., depuis presque 30 ans et plus récemment les réunions rétine sont gérés par le C.E.R.M.O., Association Loi 1901 qui a permis jusqu'à ce jour d'organiser, en dehors des programmes de recherche du service, un enseignement gratuit. Le statut des associations prévoit une cotisation annuelle pour être membre actif; cette cotisation pour 2015 est de 35€ (un justificatif de paiement vous sera adressé).

Bien amicalement.

Professeur Pierre Gastaud
Le Président

-----talon à découper et à renvoyer avec le règlement-----

Cotisation annuelle 2015-Prière de nous adresser le règlement de votre cotisation annuelle libellé à l'ordre du C.E.R.M.O, à l'adresse suivante :
Professeur P. Gastaud, service d'Ophtalmologie, CERMO, Hôpital Saint-Roch, 5 rue P. Devoluy 06006 Nice Cedex 1

- **Membre actif : 35€**
- **Membre bienfaiteur :54€**
- **Membre d'honneur :77€**

Merci de noter vos nom et adresse :
Ou tampon

.....
.....
.....
.....